

INDH : Création d'un Fond de développement local à Agadir

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-03-2008 12:09:58

Une convention de partenariat a été récemment conclue entre l'Agence de développement social (ADS) et le Comité préfectoral de développement humain d'Agadir-Idaoutanane dans le but de créer un Fonds de développement local, indique un communiqué de la coordination régionale de l'agence à Agadir.

Cette convention se propose aussi de développer une approche territoriale à travers la réalisation de diagnostics territoriaux participatifs de quatre communes (Drarga, Immouzar, Aqsri et Immsouane), d'aider à l'élaboration des plans de développement communaux, d'apporter l'appui nécessaire à la gestion des projets et d'oeuvrer pour le renforcement des capacités des acteurs locaux, a précisé la même source.

Une convention cadre a été signée, le 22 septembre 2006 à Béni Mellal, entre le Comité de Pilotage de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et l'Agence de développement social (ADS), rappelle le communiqué.

L'opérationnalisation de la convention de partenariat par l'agence a commencé par la réalisation de diagnostics territoriaux participatifs des communes concernées par ce fonds.

Des mécanismes de financement et d'appui ont été mis en place visant la mise en oeuvre de l'approche territoriale comme nouvelle stratégie de l'agence et en partenariat avec les Comités provinciaux (ou préfectoraux) de développement humain (CPDH), explique la coordination de l'agence.

Cette action a pour finalité l'élaboration des plans de développement communaux selon une démarche participative par l'implication de tous les acteurs locaux dans l'identification des besoins prioritaires, leur formulation en axes de développement et aux actions et projets bien déterminés, souligne la même source, ajoutant que plusieurs ateliers ont été tenus au niveau des douars relevant de ces communes et au niveau des sièges communaux.

Sur le plan stratégique, les services de la wilaya, les services extérieurs concernés, la population locale, les ONG (associations et coopératives), les représentants de l'autorité locale, les élus et les présidents des communes ont été mobilisés pour participer à cette action d'envergure.

MAP